



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le Recteur de région académique
Recteur d'académie
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale**

➤ **Vu** le décret n° 2004 – 592 du 17 juin 2004 modifié relatif aux qualifications au sauvetage aquatique, en natation et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les premier et second degrés.

➤ **Vu** l'arrêté du 12 février 2019 fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier des qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré.

➤ **Vu** la circulaire n°2019 – 100 du 1 juillet 2019 relatives aux modalités d'organisation du test d'aptitude de sauvetage aquatique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une session unique de test d'aptitude au sauvetage aquatique est ouverte au titre de l'année **2026**.

ARTICLE 2 : Le registre des inscriptions est ouvert du **lundi 01 décembre 2025 au vendredi 09 janvier 2026, délai de rigueur**.

ARTICLE 3 : Les inscriptions seront enregistrées par internet sur le site de l'académie :

➤ www.ac-guadeloupe.fr , rubrique « Concours / Métiers / Ressources Humaines » - « Concours de recrutement » puis « Test d'Aptitude au Sauvetage Aquatique ».

ARTICLE 4 : Les dossiers d'inscription seront à compléter et traités uniquement sur la plateforme www.demarches-simplifiees.fr, **au plus tard le vendredi 09 janvier 2026**.

ARTICLE 5 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Abymes, le Jeudi 02 Octobre 2025

Pour le Recteur et par Délévation
Le Secrétaire Général de la Région Académique

Dominique BERGOPSOM

